

Département de la  
MOSELLE

**COMMUNE DE FOLKLING**

Arrondissement de  
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 25 NOVEMBRE 2015 à 20H00**

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
13

**Présents :**

M. MARCHETTO		Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
M. GUYOT	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :  
2

**Absents excusés :** M. GERHARD (procuration donnée à M. MARCHETTO) M. JAZBINSEK (procuration donnée à Mme HOUEE)

**Secrétaire de séance :** Mme WOLFF

**1. BUDGET PRINCIPAL 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »,  
Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 23 « Immobilisations en cours »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de **modifier le budget principal 2015** comme suit **en dépenses**:

Section d'investissement		Section d'investissement	
<b>2151</b> - Réseaux de voirie	-15 000€	<b>2031</b> - Frais d'études	+ 5 000€
		<b>2313</b> - Constructions	+ 5 000€
		<b>2315</b> - Installations, matériel et outillage techniques	+ 2 500€
		<b>2316</b> - Restauration des collections et œuvres d'art	+ 2 500€

**2. MARCHE PUBLIC ASSURANCES – ATTRIBUTION**

Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'**attribuer le marché public des assurances pour 5 ans à compter du 01/01/2016** comme suit :

N° Lot	Intitulé du lot	Candidat « mieux disant »	Cotisation	Franchises actuelles (à défaut franchises immédiatement supérieures)
1	LOT RC	GROUPAMA GRAND EST	1 027,86 €	Sans franchise
3	LOT PJ	CFDP (Lalardie)	370,00 €	seuil d'intervention 300€
5	LOT DAB	GROUPAMA GRAND EST	3 828,61 €	Sans franchise sauf : Vandalisme, TGN, dom.élec., vol : 300€. + BDMi (franchise de 300€)
2	LOT PF	GROUPAMA GRAND EST	68,13 €	Sans franchise
4	LOT AUTO	LA PARISIENNE (Breteuil)	1 455,13 €	Sans franchise, Sans garantie tous dommages pour les véhicules > 5 ans + Auto-mission + BDM
6	LOT STATUT CNRACL	GROUPAMA GRAND EST (CIGAC)	6 656,63 €	Tous risques, franchise 10j en MO, taux de 4,62%
	LOT STATUT IRCANTEC	GROUPAMA GRAND EST (CIGAC)	213,54 €	Tous risques, franchise 10j en MO, taux de 1%

### **3. ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL – RENOUVELLEMENT CONTRAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le **contrat de maintenance de l'éclairage public communal** pour une durée d'**1 an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015** auprès de l'entreprise **TERRALEC** (Oeting).

AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « DESSINS ET PEINTURES FOLKLING GAUBIVING »**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association au sein de la Commune « Dessins Peintures Folkling Gaubiving » en novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Association Dessins Peintures Folkling Gaubiving	Association	Subvention exceptionnelle de démarrage d'activité	<b>300 €</b>

Vote : Pour (14) Abstention (1)

## **5. SUBVENTIONS VOYAGES LINGUISTIQUES ET CULTURELS COLLEGE DE COCHEREN**

Le Maire informe le Conseil de la demande d'aide financière émise par le Collège de Cocheren pour les élèves de Folkling-Gaubiving participant aux voyages linguistiques ou culturels 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ⊕ De **subventionner les 26 enfants participants à hauteur de 50€** chacun pour leurs séjours linguistiques ou culturels en 2016.
- ⊕ De **verser ces sommes au Collège de Cocheren** qui se chargera d'en déduire le montant à la charge des familles.

## **6. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Par courrier en date du 12 octobre 2015 le Préfet a communiqué le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale. Les communes sont sollicitées pour avis.

Sur l'arrondissement de Forbach/Boulay-Moselle, le projet prévoit notamment le maintien de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPDF) et la suppression du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Cocheren.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOULIGNE que le projet de suppression du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Cocheren, n'est pas judicieux. En effet ce syndicat qui regroupe des Communes de Cocheren, Folkling, Morsbach et Rosbruck, de la CAFPDF et Béning-lès-Saint-Avold de la CCFM, est propriétaire et gestionnaire du gymnase de Cocheren. La suppression de ce syndicat mettrait en cause la pratique de l'éducation physique et sportive des élèves du collège. Il convient au préalable de définir la nouvelle structure porteuse de cet équipement.

**APPELLE par conséquent Monsieur le Préfet à surseoir à la suppression du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Cocheren.**

## **7. REAMENAGEMENT CENTRE VILLAGE – ACQUISITION DE TERRAINS**

Le Maire informe le Conseil du projet de réaménagement du centre village de Folkling qui nécessite l'acquisition d'une parcelle ne figurant pas sur le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de se porter acquéreur de la **Parcelle 104 Section 01** d'une contenance de **1A 51 Ca** située à Folkling (Propriétaire EGLOFF Pierre).

AUTORISE Le Maire à effectuer une proposition de rachat au propriétaire pour un **maximum de 2000€** (frais en sus).

## **8. COMMISSION MUNICIPALE « MAISONS FLEURIES »**

Afin d'améliorer le cadre de vie par le fleurissement de la Commune, La Municipalité souhaite mettre en place dès 2016 un concours avec remise de prix ouvert aux particuliers résidents à Folkling et Gaubiving.

Pour la bonne organisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale exclusivement dédiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer la commission suivante :

<b>COMMISSION « MAISONS FLEURIES »</b>				
M.MARCHETTO	Mme WEYLAND	Mme BON	Mme WOLFF	Mme DAMAND
Mme MALINI				

## **9. DIVERS :**

### **Points d'information et/ou non soumis au vote :**

#### **⊕ Intercommunalité - Schéma de mutualisation des services :**

Point reporté en attente d'un complément d'informations de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Le Maire  
Alain MARCHETTO